

DEPARTEMENT
MANCHE
CANTON
CREANCES

**PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers

En exercice : 10
Présents : 6
Votants : 9
Absents : 4
Exclus : /

L'an deux mil dix-neuf, le vendredi 29 mars à 20h00 s'est réuni le Conseil Municipal de la commune au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Guy Closet, Maire.

Etaient présents : MM. Guy CLOSET, Isabelle EVE, Jean-François HERBE, Jean-Louis ADDE, Jean-Pierre LEHADOUHEY, Evelyne COANTIEC

Etaient excusés : MM. Mathilde MONTIGNY (donne procuration à Guy CLOSET), Géraldine VALOGNES (donne procuration à Jean-François HERBE), Gaëtan LE CORVEC (donne procuration à Isabelle EVE)

Date de convocation :
22/03/2019

Etaient absents : M. Jonathan DRAMARD

Date d'affichage :
22/03/2019

Secrétaire de séance : Jean-Pierre LEHADOUHEY

Approbation du PV du 1^{er} mars 2019

Objet : Compte de gestion 2018

Les comptes de gestion 2018 sont présentés par Monsieur le Maire en présence de Monsieur MADON, inspecteur divisionnaire au Trésor Public de LA HAYE. Considérant la régularité des opérations comptables, le conseil municipal déclare que les comptes de gestion dressés pour l'exercice 2018 sont conformes.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal approuve les comptes de gestion 2018 présentés.

Objet : Compte administratif 2018

Monsieur le Maire présente le compte administratif 2018 de la commune au conseil municipal :

Section de fonctionnement

| | |
|--------------------------|----------------|
| Dépenses : | 208 208.80 € |
| Recettes : | 311 863.37 € |
| Résultat de l'exercice : | + 103 654.57 € |
| Excédent reporté : | 522 400.86 € |
| Excédent cumulé : | 626 055.43 € |

Section d'investissement

| | |
|--------------------------|----------------|
| Dépenses : | 126 608.26 € |
| Recettes : | 244 293.31 € |
| Résultat de l'exercice : | + 117 685.05 € |
| Déficit reporté : | - 155 445.31 € |
| Déficit cumulé : | - 37 760.26 € |

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal approuve le compte administratif 2018 de la commune. Monsieur Guy CLOSET, Maire, n'a pas pris part au vote.

Monsieur le Maire présente le compte administratif 2018 du CCAS au conseil municipal :

Section de fonctionnement

| | |
|--------------------------|-------------|
| Dépenses : | 2 939.72 € |
| Recettes : | 0.00 € |
| Résultat de l'exercice : | - 2939.72 € |
| Excédent reporté : | 8 870.96 € |
| Excédent cumulé : | 5 931.24 € |

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal approuve le compte administratif 2018 du CCAS. Monsieur Guy CLOSET, Maire, n'a pas pris part au vote.

Monsieur le Maire présente le compte administratif 2018 de l'assainissement collectif au conseil municipal :

Section de fonctionnement

Dépenses : 3 606.56 €
 Recettes : 18 000 €
 Résultat de l'exercice : + 14 393.44 €

Section d'investissement

Dépenses : 1 297 600.31 €
 Recettes : 1 056 402.28 €
 Résultat de l'exercice : - 241 198.03€
 Déficit reporté : - 8 621.38 €
 Restes à réaliser dépenses : 171 569.73 €
 Restes à réaliser recettes : 455 974.00 €
 Excédent cumulé : + 34 584.86 €

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal approuve le compte administratif 2018 de l'assainissement. Monsieur Guy CLOSET, Maire, n'a pas pris part au vote.

Objet : Affectation du résultat

| | |
|---------------------|---|
| 50078 Code INSEE | BRETTEVILLE-SUR-AY Commune de BRETTEVILLE-SUR-AY |
|---------------------|---|

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
 AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2018**

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Guy CLOSET, Maire.

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de : 626 055.43 €
 - un déficit de fonctionnement de : 0.00 €

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

| | |
|---------------------------------|----|
| Nombre de membres en exercice : | 10 |
| Nombre de membres présents : | 6 |
| Nombre de suffrages exprimés : | 9 |
| VOTES : Contre | 0 |
| Pour | 9 |

| AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE | |
|--|--------------------------|
| Résultat de fonctionnement | |
| <u>A Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit) | 103 654.57 € |
| <u>B Résultats antérieurs reportés</u> ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit) | 522 400.86 € |
| C Résultat à affecter = A+B (hors restes à réaliser) (Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous) | 626 055.43 € |
| <u>D Solde d'exécution d'investissement</u> | -37 760.26 € |
| <u>E Solde des restes à réaliser d'investissement (4)</u> | 0.00 € |
| Besoin de financement F | =D+E -37 760.26 € |
| AFFECTATION = C | =G+H 626 055.43 € |
| 1) Affectation en réserves R 1068 en investissement G = au minimum, couverture du besoin de financement F | 37 760.26 € |
| 2) H Report en fonctionnement R 002 (2) | 588 295.17 € |
| DEFICIT REPORTE D 002 (5) | 0.00 € |

- (1) Indiquer l'origine : emprunt : _____, subvention : _____ ou autofinancement : _____
- (2) Eventuellement, pour la part excédant la couverture du besoin de financement de la section d'investissement.
- (3) Joindre les documents prévus par l'instruction M14 (Vol. I, Tome II, Titre 3, Chapitre 5, § 4).
- (4) Le solde des restes à réaliser de la section de fonctionnement n'est pas pris en compte pour l'affectation des résultats de fonctionnement. Les restes à réaliser de la section de fonctionnement sont reportés au budget de reprise en compte après le vote du compte administratif
- (5) En ce cas, il n'y a pas d'affectation

Certifié exécutoire par Guy CLOSET, Maire, compte tenu de la transmission, le _____ et de la publication le . 02 AVR. 2019

A BRETTEVILLE-SUR-AY, le .

Le Maire
Guy CLOSET



| | | |
|---------------------|--|--|
| 50078 Code INSEE | BRETTEVILLE-SUR-AY Service ASSAINISSEMENT | |
|---------------------|--|--|

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2018**

Le Conseil d'Administration légalement convoqué, s'est réuni en session sous la présidence de Guy CLOSET, Président.

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice.

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent d'exploitation de : 14 393.44 €
- un déficit d'exploitation de : 0.00 €

Décide d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

| | |
|---------------------------------|----|
| Nombre de membres en exercice : | 10 |
| Nombre de membres présents : | 9 |
| Nombre de suffrages exprimés : | 9 |
| VOTES : Contre | 0 |
| Pour | 9 |

| AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE | |
|--|--------------------|
| a. Résultat de l'exercice précédé du signe + (excédent) ou - (déficit) | 14 393.44 € |
| dont b. Plus values nettes de cession d'éléments d'actif : | 0.00 € |
| c. Résultats antérieurs de l'exercice | 0.00 € |
| D 002 du compte administratif (si déficit) | |
| R 002 du compte administratif (si excédent) | |
| Résultat à affecter : d. = a. + c. (1) | 14 393.44 € |
| (si d. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous) | |
| Solde d'exécution de la section d'investissement | |
| e. Solde d'exécution cumulé d'investissement | -249 819.41 € |
| f. Solde des restes à réaliser d'investissement | 284 404.27 € |
| Besoin de financement = e. + f. | 0.00 € |
| AFFECTATION (2) = d. | 14 393.44 € |
| 1) Affectation en réserves R 1064 en investissement pour le montant des plus values nettes de cession d'actifs (correspond obligatoirement au montant du b.) | 0.00 € |
| 2) Affectation en réserves R 1068 en investissement (au minimum pour la couverture du besoin de financement diminué de 1) | 14 393.44 € |
| 3) Report en exploitation R 002 Montant éventuellement et exceptionnellement reversé à la collectivité de rattachement (D 672) : | 0.00 € |
| DEFICIT REPORTE D 002 (3) | |

(1) Le solde des restes à réaliser de la section d'exploitation n'est pas pris en compte pour l'affectation des résultats d'exploitation. Les restes à réaliser de la section d'exploitation sont reportés au budget de reprise des résultats.

(2) Les règles d'affectation des résultats des régies SPIC sont prévues par les articles R. 2221-48 et R. 2221-90 du CGCT.

(3) En ce cas, il n'y a pas d'affectation

Certifié exécutoire par Guy CLOSET, , compte tenu de la transmission , le et de la publication le .

02 AVR. 2019

A BRETTEVILLE-SUR-AY, le
Le Maire
Guy CLOSET



Objet : Budget primitif 2019

Monsieur le Maire présente le budget primitif 2019 de la commune au conseil municipal :

Section de fonctionnement : 902 647.00 €

Section d'investissement : 421 227.00 €

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal approuve le budget primitif 2019 communal.

Monsieur le Maire présente le budget primitif 2019 de l'assainissement collectif au conseil municipal :

Section de fonctionnement : 62 898.00 €

Section d'investissement : 684 342.00 €

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal approuve le budget primitif 2019 de l'assainissement.

Objet : Vote des taux d'imposition

Taxe d'habitation : 5.50 %

Taxe foncière bâti : 10.98%

Taxe foncière non bâti : 21.71%

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal décide de maintenir les taux d'imposition des taxes directes locales pour l'année 2019.

Objet : Délibération pour la subvention attribuée à la coopérative scolaire de SAINT-GERMAIN-SUR-AY

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal décide d'attribuer à la coopérative scolaire de l'école de SAINT-GERMAIN-SUR-AY pour l'année 2019 une subvention de 20 euros par enfant (soit 17 enfants x 20 euros = 340.00 €)

Objet : Délibération sur l'instauration d'un règlement assainissement collectif

Dans le cadre des travaux de création d'un réseau d'assainissement collectif au bourg et les villages attenants, il est nécessaire d'établir un règlement.

Après avoir présenté le règlement et délibéré, le conseil municipal l'accepte à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à l'appliquer et à le transmettre aux habitants concernés.

Objet : Point d'avancement sur les travaux de raccordement à l'assainissement collectif chez les particuliers

92 branchements chez les particuliers ont déjà été réalisés sur les 122. La fin des travaux est estimée à fin mai.

Objet : Délibération sur l'extension du réseau électrique sur le domaine public – 1

Pour répondre à la demande de raccordement électrique de Monsieur et Madame GUERET pour la parcelle ZA 149 sise Le Pointu, le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, émet un avis défavorable. En effet, cette parcelle se situe dans un espace naturel hors des parties urbanisées de la commune et dans un secteur de risque de submersion et de remontée de nappe.

Objet : Délibération sur l'extension du réseau électrique sur le domaine public – 2

Dans le cadre du certificat d'urbanisme opérationnel n°05007819W0010 pour une construction d'une maison d'habitation Charrière du Pilet (parcelle AI 107), une extension de réseau de 40 mètres est à prévoir sur le domaine public d'un montant total de 700 €. Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal accepte la prise en charge de cette extension de réseau de 40 mètres sous réserve de l'obtention de toutes les autorisations, dont le permis de construire, et suivant l'extrait de plan et photos joints au courrier du SDEM en date du 13/03/2019.

Objet : Délibération modificative pour la nomination de régisseurs suppléants – annule et remplace la délibération du 21/09/2018

Une régie de recettes concernant le téléthon et toutes les animations organisées par la commune pour l'encaissement de boissons, repas et tombola a été instaurée en 2016 (délibération du 24/06/2016). Madame Evelyne COANTIEC a été nommée régisseur titulaire. Il y a lieu de modifier le régisseur suppléant.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal désigne Madame Isabelle EVE et Madame Géraldine VALOGNES comme régisseurs suppléants.

Objet : mise en place d'un contrat de protection des données

Ce dossier sera repris au prochain conseil municipal

Questions diverses :

- Faire un état des lieux de l'Espace R. Jabet dans le cadre des garanties
- Finaliser le remodelage du chemin d'exploitation entre la Charrière du Pilet la Charrière Noellot
- Intervenir auprès des gestionnaires des réseaux électriques et téléphoniques pour masquer les goulottes de passage de câbles sur les façades d'habitation en pierres
- Signaler en Mairie les portes de fermetures des coffrets électriques défectueuses

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures 00 minutes.